

RAPPORT



Chiffres clés des activités de placement des fondations donatrices d'utilité publique

SwissFoundations

BENCHMARK

CHIFFRES CLÉS DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT DES FONDATIONS DONATRICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Il y a cinq ans déjà, SwissFoundations lançait son premier Rapport benchmark, publication destinée en exclusivité à ses membres, afin de contribuer aux meilleures pratiques et à la transparence dans la gestion de fortune des fondations. A cette même époque, SwissFoundations rééditait le Swiss Foundation Code en y introduisant une notion majeure: «la fondation comme unité d'impact». Afin que les fondations puissent avoir un maximum d'impact dans leur action, leurs soutiens et la gestion de leur fortune doivent être considérés en parallèle.

Le Rapport benchmark n'est pas un concours. Il ne s'agit en aucun cas de désigner «la meilleure fondation». L'objectif est de mettre sur la table les raisons d'une performance d'une fondation afin d'en permettre

l'examen critique. Lorsqu'on débat d'une question à l'interne, qu'il s'agisse d'un investissement ou de sujets tels que l'immobilier, les frais de fonctionnement de la fondation ou la gouvernance, on est amené à regarder autour de soi. Le benchmarking est plus que jamais d'actualité. La méthode de SwissFoundations a été remarquée, tant en Suisse qu'à l'étranger, et a inspiré d'autres publications conçues sur le même modèle.

Ce qui est essentiel, c'est le choix de la transparence fait par les fondations participantes – transparence non seulement dans leur fonctionnement interne, mais aussi lors de l'examen des résultats obtenus. C'est pourquoi nous sommes éminemment reconnaissants aux 55 fondations qui ont participé ces dernières années au Rapport benchmark. Leur exemple est appelé à devenir la norme pour l'ensemble du secteur.

Dr Lukas von Orelli, Président de SwissFoundations

« Si vous voulez augmenter la performance financière, vous devez connaître le point de référence et savoir ce que les autres fondations font de mieux. »

Fritz Frischknecht, Fondation Grütli

« En participant au Rapport benchmark, notre fondation souhaite contribuer à la transparence dans son secteur d'activité. »

Juliana Müller, Fondation Cassinelli-Vogel

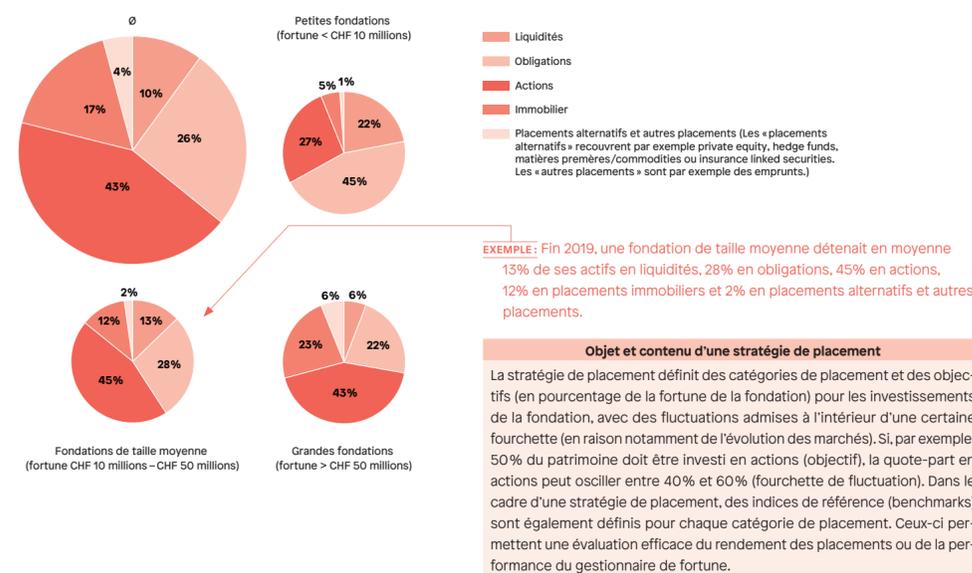
LE RAPPORT BENCHMARK EN DEUX MOTS :

- Le Rapport benchmark fournit un aperçu détaillé de la façon dont les fondations donatrices gèrent leur patrimoine, afin de les aider à optimiser les résultats obtenus et les coûts encourus, et de professionnaliser la gestion de leur patrimoine.
- En 2020, 38 fondations ont participé au sondage, avec un patrimoine total de l'ordre de CHF 16.4 milliards, équivalant à un sixième de la fortune globale détenue par les fondations suisses.
- Le Rapport benchmark est publié depuis 2016 par SwissFoundations, association des fondations donatrices suisses. L'analyse a été réalisée par PPCmetrics, entreprise leader dans le conseil aux investisseurs institutionnels et privés.

ACTIONS, OBLIGATIONS, IMMOBILIER – COMMENT LES FONDATIONS PLACENT-ELLES LEUR PATRIMOINE ?

Répartition moyenne des actifs

Taille de l'échantillon: n=57, date de référence: 31.12.2019

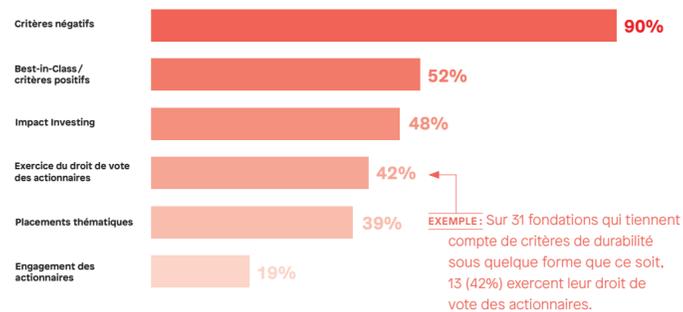


84%

des fondations donatrices tiennent compte d'une manière ou d'une autre de critères de durabilité pour au moins une partie de leur fortune. Leur proportion a augmenté de 25% par rapport à l'exercice précédent (échantillon cependant non identique), reflétant une sensibilité croissante à l'enjeu de la durabilité.

Popularité des critères de durabilité

Taille de l'échantillon: n=31, date de référence: 31.12.2019, plusieurs réponses possibles



Durabilité des placements des fondations

Critères négatifs Exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Les principaux critères d'exclusion sont les armes, le tabac et l'alcool.

Best-in-Class / critères positifs Placement sélectif dans les actions et obligations d'émetteurs réputés particulièrement durables. L'approche Best-in-Class consiste à identifier les entreprises réputées les plus durables dans chaque secteur d'activité.

Impact Investing L'investissement dans des sociétés, organisations et fonds de placement visant à atteindre non seulement un rendement financier mais encore un impact social et environnemental mesurable.

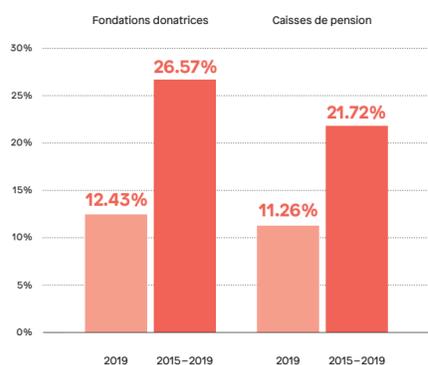
Exercice du droit de vote des actionnaires Exercice du droit de vote dans le cadre des assemblées générales pour les actions détenues directement.

Placements thématiques Investissement dans des entreprises se distinguant par une dimension de durabilité (énergies durables par exemple).

Engagement des actionnaires Influence exercée sur les entreprises par des investisseurs le plus souvent professionnels (caisses de pension, assurances, fondations etc.) afin de les amener à travailler de façon plus durable.

PERFORMANCE

Performance réalisée par les fondations donatrices comparées aux caisses de pension



Avec 43%, les fondations donatrices détiennent en moyenne une quote-part en actions plus élevée que les caisses de pension (30%), et ces actions ont produit des rendements élevés. Les fondations donatrices ont ainsi réalisé en 2019 une performance de +12.43%, supérieure de +1.17% à celle des caisses de pension. Sur une durée de cinq ans également, le choix de détenir une quote-part en actions un peu plus élevée s'est révélé payant.

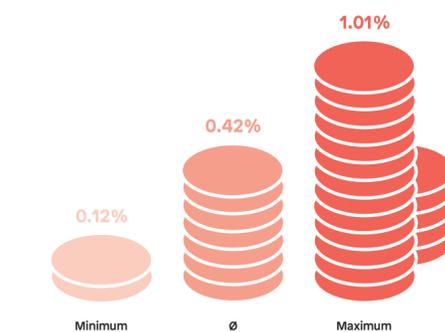
« Nous attachons beaucoup d'importance à notre participation au Rapport benchmark, car elle nous permet de situer notre activité de placement dans le paysage des fondations. »

Patrick Angehn, Fondation Ria & Arthur Dietschweiler

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE

Frais de gestion de fortune annuels

Taille de l'échantillon: n=36, période de mesure frais: 01.01.2019 - 31.12.2019



Outre le rendement des investissements, les frais de gestion de fortune ont également une influence majeure sur les rendements nets. Par rapport aux années précédentes, les frais de gestion moyens sont légèrement en repli (avec cependant un échantillon différent): en 2015, ils étaient en moyenne de 0.69%, en 2019 de 0.42%.

Quels sont les générateurs de coûts dans la gestion de fortune ?

Volume patrimonial En règle générale, un mandat qui porte sur une fortune importante entraîne un pourcentage de frais moins élevé (« rabais à la quantité »).

Type de mandat Les mandats à gestion active sont presque toujours plus chers que les mandats indexés et souvent également plus onéreux que les dépôts non gérés.

Catégories de placement Les placements alternatifs (private equity, hedge funds, matières premières) et les placements immobiliers, directs comme indirects, sont souvent plus onéreux que les autres catégories de placement traditionnels (obligations, actions).

Placements collectifs Le recours à des placements collectifs particulièrement onéreux (fonds de placement) peut avoir pour effet d'augmenter les coûts. Cependant, les fonds de placement, économiques et transparents, peuvent également présenter des avantages (par exemple suppression du droit de timbre, diversification).

LES DOSSIERS SPÉCIAUX DU RAPPORT BENCHMARK: L'ACTUALITÉ EN POINT DE MIRE

2020: COVID-19

Non contente de toucher la société dans son ensemble, la pandémie impacte également plusieurs aspects du fonctionnement et de l'action des fondations d'utilité publique.



10 fondations sur 12 ayant des placements directs dans l'immobilier ont accordé à leurs locataires un report, une réduction ou une exonération du loyer.



94%

Au moment de la collecte des données, une grande majorité des fondations (94%) n'ont pas vu la nécessité de diminuer leur budget de financement 2020 du fait des perturbations sur les marchés financiers.

61%

Une majorité de fondations (61%) ne prévoient pas non plus d'impact sur leur budget 2021.

39%

ont même alloué des ressources financières supplémentaires pour aider la société à surmonter les conséquences de la crise du COVID-19.

2017: Charges administratives des fondations

Outre la taille de la fondation, les salaires en particulier influencent la structure moyenne des coûts. Au moment de la collecte des données, 24 des 32 fondations participantes possèdent un secrétariat rémunéré.

Dossiers spéciaux des années précédentes :

- 2019: Gouvernance de la gestion de fortune
- 2018: Immobilier

